

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 62/161 du 15/2/1982
/MPS.DGTFP.DFP/28

Portant intégration et nomination de
Monsieur DIABINKI Roger, dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie
I des Services Techniques (Travaux
Publics).

-----000-----
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2687/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90/FP du 3.3.1960 fixant le **statut** com-
mun des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62
portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles
7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 règlementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des notes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/316 du 26.1.1981 au décret n° 80/
644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Mi-
nistres ;
(/u le décret n° 81/517 du 26.1.1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 5032/MEN-DGBOC-DOB du 15.10.1981, du Direc-
teur de l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier consti-
tué par l'intéressé ;
(/u le Protocole d'Accord du 5.8.1970 signé entre la Répu-
blique Populaire du Congo et l'U.R.S.S. ;

D E C R E T :

... / ...

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées du décret n° 60/90/FP du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord du 5.8.1970 susvisés, Monsieur DIABANKANA Roger, né le 24 Octobre 1956 à Linzolo, titulaire du Diplôme d'Ingénieur en Génie Civil et en Constructions Industrielles, obtenu à l'Institut des Ingénieurs du Bâtiment et des Travaux Publics de Kiev (U. R.S.S.), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics), et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Travaux Publics et de la Construction.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 15 Février 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Travaux Publics et de la Construction,

Commandant Benoît MCUNDELE-NGOLLO.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Titi Ossétoumba LAKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	2
DFP/BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
M.T.P.C.	1
D.G.R.N.T.P.	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2/-